

Santé au travail

Accidents du travail et maladies professionnelles : les chiffres en Normandie en 2013

Dossier de presse

15 décembre 2014

Contact presse :

Valérie Saint Gilles, CARSAT Normandie : 02 35 03 47 28

valerie.saint-gilles@carsat-normandie.fr

Accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP): Les chiffres en Normandie en 2013

Risque routier, chutes de hauteur, produits dangereux, troubles musculo-squelettiques... le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) existe et fait régulièrement parler de lui. La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Normandie œuvre pour une meilleure prévention de ces risques. Elle collecte chaque année les données chiffrées et dresse un état des lieux de la santé au travail en Normandie.

Quels sont les chiffres de l'année 2013 ?

Quel sont les secteurs d'activité les plus impactés ?

Quels sont les particularités régionales ?

Plan du dossier

- Synthèse	Page 3
- Les statistiques accidents du travail et maladies professionnelles en 2013	Page 4
- Les accidents du travail	
- Les accidents du travail avec arrêt par région	Page 5
- Nombre d'accidents du travail graves par région	Page 6
- L'indice de gravité des accidents graves par secteur d'activité	Page 7
- Les maladies professionnelles	
- Nombre et évolution des maladies professionnelles	Page 8

Annexes

- Définition et indicateurs	Page 9
- Témoignages d'entreprises Normandes en prévention	Page 10
- La prévention des risques professionnels	Page 11
- La CARSAT Normandie	Page 12

Synthèse des risques professionnels en Normandie

En **Normandie**, nous comptabilisons en 2013 :

- **31 533** accidents du travail soit **137** par jour dont **31** décès
 - o dont **2083** accidents du travail graves (avec Incapacité Permanente (IP)) soit **9** par jour
- **3 962** accidents de trajet avec arrêt soit **17** par jour dont **19** décès
- **3 457** maladies Professionnelles (*1^{er} règlement IJ ou IP*) dont **30** décès

En ce qui concerne la **Haute-Normandie**:

- **17 422** accidents du travail soit **76** par jour dont **15** décès
 - o dont **1 346** accidents du travail graves (avec Incapacité Permanente (IP)) soit **6** par jour
- **2 386** accidents de trajet avec arrêt soit **10** par jour dont **13** décès
- **2 004** maladies Professionnelles (*1^{er} règlement IJ ou IP*) dont **22** décès

En ce qui concerne la **Basse-Normandie**:

- **14 095** accidents du travail soit **61** par jour dont **16** décès
 - o dont **737** accidents du travail graves (avec Incapacité Permanente (IP)) soit **3** par jour
- **1 574** accidents de trajet avec arrêt soit **7** par jour dont **6** décès
- **1 453** maladies Professionnelles (*1^{er} règlement IJ ou IP*) dont **8** décès

Les statistiques accidents du travail et maladies professionnelles en 2013

Les accidents du travail

Pour 103 402 établissements et 881 874 salariés en Normandie, **le nombre d'accidents avec arrêt continue de baisser** en 2013 (31 533 AT avec arrêt contre 33 276 en 2012).

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt atteint 35,8 pour 1 000 salariés et passe ainsi en-dessous du plus bas niveau connu en 2009 (37,8 pour 1000 salariés).

Le nombre d'accident avec arrêt baisse en Normandie, cependant nous constatons **une hausse de leur gravité** depuis 5 ans comme en témoignent :

- La poursuite de l'aggravation de l'indice de la gravité : 2,03 journées indemnisées en moyenne par salarié contre 1,92 en 2009.
- L'augmentation de la durée moyenne des arrêts : 56,7 jours en 2013 contre 46,5 jours en 2007.

En 2013, **31 accidents du travail mortels** ont également été comptabilisés.

Les accidents de trajet

Après une forte hausse en 2010, nous constatons une baisse des accidents de trajet (accident survenu sur le temps et sur le trajet domicile/travail). Nous comptabilisons 3 962 accidents de trajet en 2013, soit une baisse de 18,7 % par rapport à 2010.

Les maladies professionnelles

Par ailleurs pour les deux régions normandes, nous comptabilisons en 2013, **3 457 maladies professionnelles** reconnues et indemnisées soit une **baisse de 6,8 %** par rapport à 2012.

Par ailleurs, le nombre de **maladies liées à l'amiante** passe en-dessous du plus bas niveau connu en 2010 (607 en 2013 contre 740 en 2010).

Les coûts directs générés

L'augmentation de la gravité des accidents du travail génère pour 2013 une diminution des dépenses AT/MP de l'Assurance Maladie qui atteignent la somme de **437 M€** pour les deux régions normandes, dont **49 %** imputables aux seules maladies professionnelles.

Les accidents du travail

Les accidents du travail avec arrêt par région

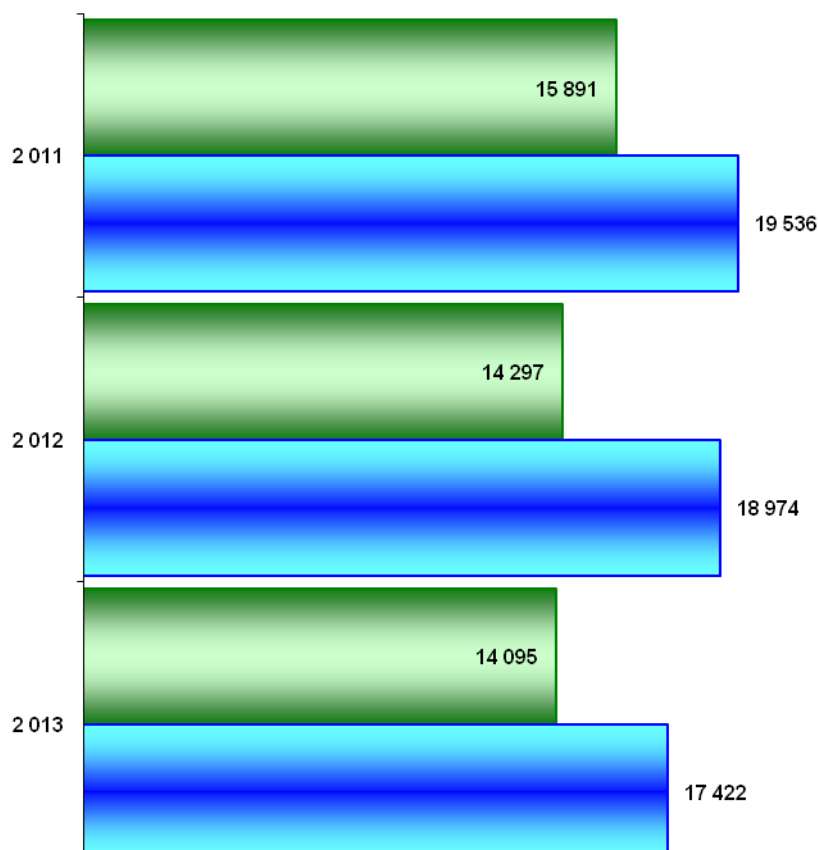
Tableaux et graphiques 2013

Accidents de travail avec arrêt	2 011	2 012	2 013	Tendance 2013/2012
Basse Normandie	15 891	14 297	14 095	-1,4%
Haute Normandie	19 536	18 974	17 422	-8,2%
Hors région	4	5	16	220,0%
NORMANDIE	35 431	33 276	31 533	-5,2%

Evolution des accidents avec arrêt

■ Basse Normandie

■ Haute Normandie



Nombre d'accidents du travail grave par région

Accidents de travail avec IP	2 011	2 012	2 013	Tendance 2013/2012
Basse Normandie	792	752	737	-2,0%
Haute Normandie	1 579	1 552	1 346	-13,3%
NORMANDIE	2 371	2 304	2 083	-9,6%

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt par secteur d'activité

IFA	2 011	2 012	2 013	Tendance 2013/2012
CTN A	35,3	34,1	31,6	-7,4%
CTN B	74,7	71,1	65,8	-7,5%
CTN C	47,9	47,3	46,1	-2,6%
CTN D	52,3	49,7	46,1	-7,3%
CTN E	24,5	22,3	20,9	-6,4%
CTN F	47,3	42,5	39,9	-6,0%
CTN G	29,1	26,9	26,2	-2,5%
CTN H	12,7	12,9	12,3	-5,2%
CTN I	45,7	44,1	43,6	-1,1%
CTN A à I	39,5	37,8	35,6	-5,8%
Ensemble	39,6	37,9	35,8	-5,5%

Légende:

CTN A : Métallurgie

CTN B : Bâtiment et travaux publics

CTN C : Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication

CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation

CTN E : Chimie, caoutchouc, plasturgie

CTN F : Bois, ameublement, papier, carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feux

CTN G : Commerce non alimentaire

CTN H : Activités de service I

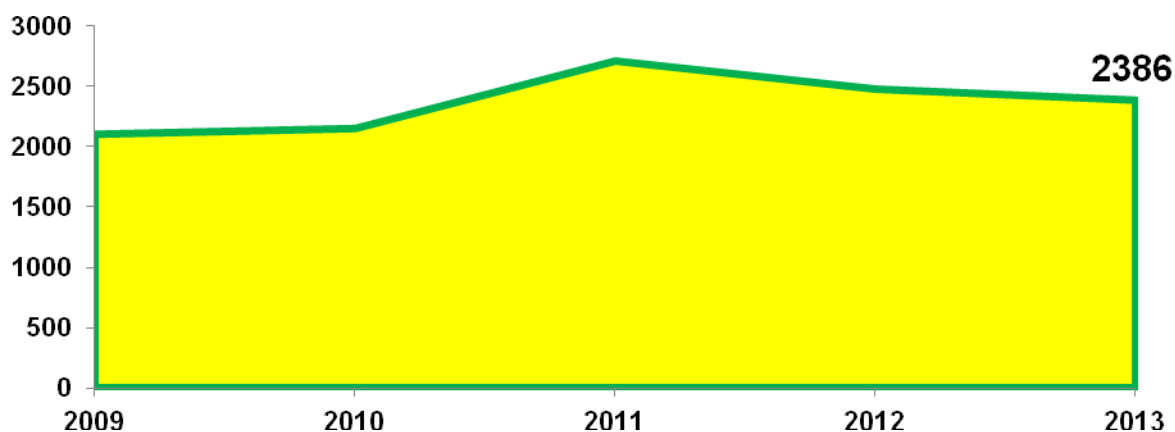
CTN I : Activités de service II

Les maladies professionnelles

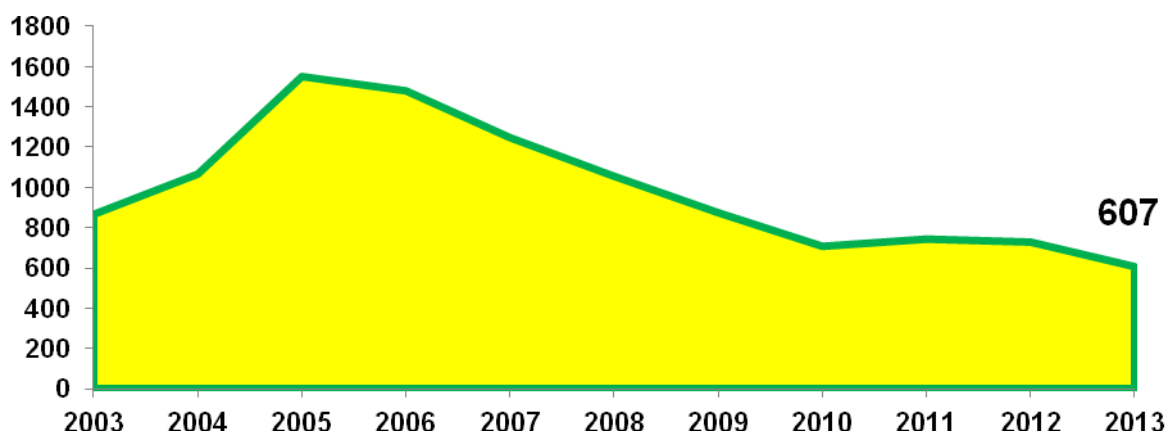
Nombre de maladies professionnelles reconnues et ayant générées des indemnités par région

MP IJ ou IP	2 011	2 012	2 013	Tendance 2013/2012
Basse Normandie	1 815	1 527	1 453	-4,8%
Haute Normandie	2 089	2 183	2 004	-8,2%
Hors région	1	0	0	#DIV/0!
NORMANDIE	3 905	3 710	3 457	-6,8%

Evolution des TMS en Normandie



Evolution de l'amiante en Normandie



Définition et indicateurs

Définitions

L'accident du travail

Selon l'article L. 411.1 du Code de la Sécurité Sociale "Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises".

Accident du travail avec arrêt

Accident entraînant une incapacité temporaire (I.T.) donnant lieu à une indemnisation d'au moins une journée (I.J.).

Accident du travail grave

Accident entraînant une incapacité permanente (I.P.) donnant lieu à l'attribution d'une rente ou d'un capital.

Les indicateurs

Fréquence des accidents avec arrêt :

Indice de fréquence : IFA = $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1000}{\text{Nombre de salariés}}$

Gravité des accidents avec arrêt :

Indice de gravité : IGA = $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées}}{\text{Nombre de salariés}}$

Fréquence des accidents grave :

Indice de fréquence : IFG = $\frac{\text{Nombre d'accidents graves} \times 1000}{\text{Nombre de salariés}}$

Zoom sur des bonnes pratiques de prévention des risques professionnels de deux entreprises Normandes

1. Réduction des efforts physiques et des postures contraignantes

L'entreprise PIERCAN, spécialisée dans la fabrication de gants en caoutchouc pour les industries pharmaceutiques et nucléaires et implantée à Port en Bessin (**14**) a engagé, depuis dix ans, un ambitieux programme de modernisation de ses lignes de production. Cette démarche a permis de réduire fortement les efforts physiques et les postures contraignantes tout en améliorant la productivité.

L'entreprise a mené une étude sur le poste de collage, selon les principes de la démarche ergonomique, par un groupe de travail interne associant les opératrices, le service Hygiène Sécurité Environnement, le service qualité et le CHSCT.

Cette étude a abouti à l'élaboration du cahier des charges. L'entreprise a retenu la proposition d'un fournisseur proposant une solution technique de mécanisation des opérations contraignantes.

Contact : Virginie Bonneau – 02.31.21.74.91

Article paru dans la newsletter Expression d'avril 2014 :

http://www.carsat-normandie.fr/Expression/n88/push_expression_avril2014.html

2. Réduction des risques liés à la manutention manuelle

Pour la réalisation et la pose de vérandas, l'entreprise Fermetures Ventoises à Evreux (**27**) a investi dans 3 équipements permettant de réduire les risques liés à la manutention manuelle d'éléments vitrés pouvant peser plusieurs dizaines de kilogrammes.

Reportage Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=XQdibMcTHwY&feature=youtu.be>

Contact : Pierre Marret – 02.32.33.44.16

Article paru dans la newsletter Expression de Novembre 2014 :

http://www.carsat-normandie.fr/Expression/n90/push_expression_novembre2014.html

La prévention des risques professionnels

Inciter les entreprises normandes à maîtriser les risques professionnels et améliorer les conditions de travail des salariés exposés, tel est l'objectif du service Prévention des Risques Professionnels de la **CARSAT Normandie**.

Assureur social de la santé et de la sécurité au travail, la **CARSAT Normandie** intervient par l'intermédiaire d'une quarantaine d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité auprès des entreprises dont les salariés sont affiliés au régime général afin de développer et de coordonner la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le service Prévention s'emploie aujourd'hui à combattre plus particulièrement les chutes de hauteur, les troubles musculo-squelettiques, les cancers d'origine professionnelle ainsi que le risque routier professionnel, les risques liés à l'intervention des entreprises sous-traitantes, les risques liés aux transports routiers de marchandise et les risques dans le secteur d'aide et soins à domicile.

Conseiller et accompagner les entreprises

Les ingénieurs-conseils et les contrôleurs de sécurité du service Prévention des Risques Professionnels interviennent dans les cinq départements normands auprès des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité (chimie, métallurgie, BTP, agroalimentaire, bois, etc).

Ils apportent des conseils techniques basés sur leur expérience en industrie et leur compétence en prévention. Ils aident et incitent le chef d'entreprise à détecter et évaluer les risques professionnels sur le lieu de travail, et lui apportent des solutions efficaces et pérennes.

Sous certaines conditions, ils proposent aux entreprises des aides financières.

Des sessions de formation, un centre de documentation technique et réglementaire

Des sessions de formation sont proposées aux différents acteurs de l'entreprise (directeur, salariés membres de CHSCT, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre).

Un service de documentation technique et réglementaire effectue des recherches sur des banques de données spécialisées, remet gratuitement des brochures et prête des supports vidéo. Ces services sont proposés gratuitement aux entreprises normandes.

La CARSAT Normandie, entreprise régionale de service public

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) Normandie appartient au régime général de la Sécurité Sociale. Elle intervient dans les domaines de la santé et de la retraite auprès des salariés, des retraités, des entreprises dans les cinq départements normands.

Les salariés et leur retraite

Durant la vie active des salariés, la **CARSAT** gère leur compte retraite. Tous les ans, elle reporte sur le compte retraite de chaque salarié les salaires déclarés par les employeurs.

Lors du passage à la retraite, elle incite les assurés proches de 60 ans à préparer leur retraite. Elle instruit le dossier de retraite de chacun et calcule son montant.

Pendant la retraite, elle en assure le paiement mensuel. Elle propose des conférences et des ateliers pour permettre aux retraités de s'adapter à leur nouvelle vie suivant leurs besoins.

Les entreprises et leurs salariés

La prévention des risques professionnels : la **CARSAT** aide les entreprises à détecter et à évaluer l'ensemble des risques pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La tarification des risques professionnels : elle calcule le coût du risque professionnel et notifie à chaque entreprise le taux de sa cotisation annuelle.

La gestion de l'allocation amiante : la **CARSAT** est chargée de verser l'allocation de cessation anticipée d'activité pour les travailleurs exposés à l'amiante.

Le transfert des données sociales : elle conseille et assiste chaque entreprise pour lui permettre de faire facilement sa déclaration annuelle des données sociales (DADS) sur le support le mieux adapté à sa structure.

Les assurés et leur santé

La CARSAT accompagne les personnes en difficulté : elle facilite l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et aide les travailleurs handicapés à garder leur emploi.

Elle aide les personnes âgées, retraitées du régime général, à vivre chez elles en proposant des actions de prévention du bien vieillir et en finançant des interventions pour le maintien à domicile.